



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 056-255613416-20220705-931\_06\_2022-DE

## Délibération du Comité syndical N° 931-06-22

**Objet : candidature  
Leader - validation  
méthodologie et  
diagnostic**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle des fêtes – A Réguiny sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, JARNIGON Michel, LE BOUEDEC Joseph, LE CORF Henri, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

Autres personnes : LEMEE Yves, MOREL Martine

Secrétaire de séance : Michel POURCHASSE

Date des convocations : 2 juin 2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales  
Vu la délibération n°917-03-22 du Comité syndical du Pays de Pontivy en date du 23 mars 2022 portant le choix du périmètre du SCOT pour la candidature Leader,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- 1 - **Diagnostic territorial** + analyse AFOM  
(validation en comité syndical du Pays le 22 juin 2022)
- 2- **Priorisation des axes d'intervention** au regard des enjeux des deux projets de territoires, des PCAET et des enjeux de résilience territoriale  
(validation 4 juillet 2022 en CUP élargi )
- 3- Elaboration des **fiche-actions & des critères de sélection** des futurs projets Leader  
(travail en CUP élargi pour une validation en comité syndical septembre 2022)
- 4- **Validation de la candidature par les EPCI** au travers des commissions « projet de territoire »  
(demande de validation aux EPCI du 19 /09 au 9/10)
- 5 - **Validation finale** du projet de candidature  
(comité syndical du Pays le 17 octobre 2022)
- 6 - **Dépôt de candidature** le 1/11/2022

Considérant la présentation du diagnostic faite pendant la séance, qui présente l'analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire / échelle du Pays de Pontivy (SCOT). Le diagnostic dresse cette analyse par grandes thématiques.

M Le Président propose de valider le diagnostic et les prochaines étapes de cette candidature.

**Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **Conforter le périmètre du SCOT du Pays de Pontivy comme périmètre de la candidature Leader**
- **Approuve le diagnostic présenté, la méthodologie et les prochaines étapes pour finaliser la candidature**
- **D'autoriser M le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Pontivy,  
Le 24 juin 2022  
Le Président,  
Claude VIET

Nombre de membres  
en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 056-255613416-20220705-931\_06\_2022-DE